

## Championnat de France de Pêche de la Carpe 3<sup>ème</sup> division 2023

Fédération  
Agréée & délégataire



**Du Mardi 16 au Samedi 20 Mai 2023, soit deux manches de 48h.**



### Présentation :



La zone 7 de la 3<sup>ème</sup> division 2023 est organisée par le Club CARPECHE58 (affilié FFPS depuis 2007) en collaboration avec la FFPS Carpe.



Après concertation, nous avons choisi l'étang de baye (75ha) et l'étang de vaux (130ha) situé dans la Nièvre à 50km de Nevers et 35 km de Château-Chinon. Une grande digue sépare les deux étangs qui sont situés sur deux niveaux différents. L'étang de vaux qui est très sauvage se situe sur la partie supérieure et l'étang de Baye, sur la partie inférieure possède une base nautique.



Avant d'imprimer, pensez à  
l'environnement!  
Please consider the  
environment before printing.

- La configuration de l'étang de Baye est une pente douce et les eaux très riches sont propices au développement des carpes. Plusieurs compétitions officielles y ont été déjà organisées. La pêche se fait de journée. Pas de secteur de pêche de nuit : un arrêté préfectoral sera mis en place exceptionnellement. Les accès y sont faciles (attention ! La pêche de nuit y est interdite), profondeur moyenne 2.5m.
- L'étang de Vaux est une vaste étendue d'eau dans un environnement forestier très sauvage. La profondeur moyenne est de 3,5 à 4 m. Les accès y sont très restreints. Un secteur de pêche de nuit est ouvert (renseignement à la Fédération de pêche 58). Il sera exploité pour la compétition ainsi qu'un autre secteur (accessible en voiture seulement pour la compétition).



**FFPS Carpe - Fédération Française des Pêches Sportives**

16, rue Impériale - 26 600 SERVES-SUR-RHÔNE - 0033 6 86 90 52 27 - f.decastro@wanadoo.fr

Délégation: MINISTÈRE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
Arrêté du 14 décembre 2015 : accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport  
NOR : VJSV1531106A - J.O. du 17 décembre 2015 - Numéro 0292 - P62 - N° de Siret : 814 826 657 00011 - Code APE : 9499Z

### PROGRAMME OFFICIEL

#### **Mardi 16 Mai 2023 :**

- 7h30 Accueil et enregistrement des équipes.
- 8h00 lancers de précisions pour la 1ère manche et 2ème manche.
- 09h30 Choix des postes de la 1ère manche
- 10h30 départ sur les postes.
- 11h30 début de la 1ère manche.
- 21h00 classement provisoire.



#### **Mercredi 17 Mai 2023:**

- 10h00 classement provisoire.
- 21h00 classement provisoire.



#### **Jeudi 18 Mai 2023 :**

- 11h30 Fin de la 1ère manche.
- 12h30 Résultat de la 1ère manche.
- 12h45 Casse-croute commun
- 13h15 Choix des postes de la 2ème manche
- 14h départ sur les postes.
- 15h Début de la 2ème manche.
- 21h00 classement provisoire.



#### **Vendredi 19 Mai 2023:**

- 10h00 classement provisoire.
- 21h00 classement provisoire.



#### **Samedi 20 Mai 2023:**

- 15h fin de la 2ème manche.
- 15h30 Remerciements.
- Proclamation des résultats de 2ème manches.
- Classement Final.
- Vin d'honneur et buffet de clôture.

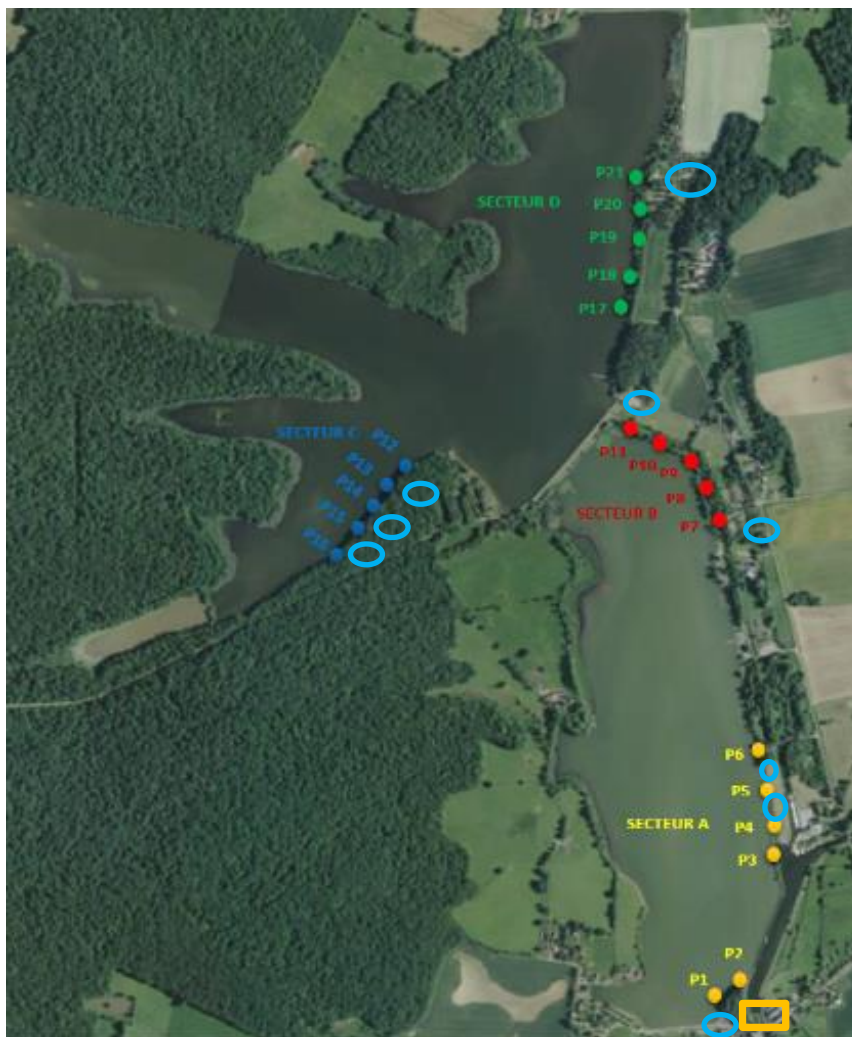
Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!  
Please consider the environment before printing.

## PLAN DES POSTES

(Susceptible d'être modifié par les organisateurs en cas de problème)



Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!  
Please consider the environment before printing.



CLASSEMENT PAR SECTEUR.

-Secteur A du poste 1 au 6.  
-Secteur B du poste 7 au 11.  
-Secteur C du poste 12 au 16.  
-Secteur D du poste 17 au 21.

Stationnement des compétiteurs

PC ORGANISATEURS

Cette compétition est régie par le règlement officiel 2023 de la FFPS Carpe.

**Carte de pêche Fédérale interdépartementale obligatoire.**

**Règlements :**

Les règlements Général et Sportif 2023 de la FFPS sont disponible sur le site :  
[www.ffps-carpe.fr](http://www.ffps-carpe.fr)

**FFPS Carpe - Fédération Française des Pêches Sportives**  
16, rue Impériale - 26 600 SERVES-SUR-RHÔNE - 0033 6 86 90 52 27 - f.decastro@wanadoo.fr

Délégation: MINISTÈRE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
Arrêté du 14 décembre 2015 : accordant la délégation prévue à l'article L. 131-14 du code du sport  
NOR : VJSV1531106A - J.O. du 17 décembre 2015 - Numéro 0292 - P62 - N° de Siret : 814 826 657 00011 - Code APE : 9499Z